

**Observations
de l'Union des producteurs agricoles**

**dans le cadre de la demande du distributeur
relative à l'établissement des tarifs d'électricité
pour
l'année tarifaire 2008-2009**

(R-3644-2007)

Décembre 2007

L'Union des producteurs agricoles

En créant l'Union catholique des cultivateurs en 1924, devenue en 1972 l'Union des producteurs agricoles (UPA), les agriculteurs et les agricultrices du Québec ont résolument opté pour l'action collective, et cet engagement ne s'est jamais démenti. Ils se sont donné ainsi un syndicalisme vigoureux, c'est-à-dire un mouvement autonome voué à la défense de leurs intérêts et à la promotion de l'agriculture et de la forêt privée.

Au fil de son histoire, l'UPA a travaillé avec acharnement à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le développement de la presse québécoise (avec son journal *La Terre de chez nous*), le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, l'implantation de l'agriculture durable, etc.

L'action de l'UPA s'inscrit au coeur du tissu rural québécois et façonne le visage des régions à la fois au plan géographique, communautaire et économique. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'action collective du syndicalisme agricole et forestier a mis l'agriculture et la forêt privée du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 16 fédérations régionales et 25 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 3 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs. Son action trouve des prolongements aussi loin qu'en Europe, dans ses interventions auprès de l'OMC, ou en Afrique pour le développement de la mise en marché collective par le biais de sa corporation *UPA Développement international*.

Réunis au sein de leur Union, les 43 400 agriculteurs et agricultrices québécois investissent, bon an mal an, plus de 500 millions de dollars dans l'économie du Québec. Les producteurs de bois, quant à eux, récoltent annuellement environ 10 millions de m³ de matière ligneuse pour une valeur de quelque 580 millions, contribuant ainsi aux 18 000 emplois que génère l'industrie forestière en région.

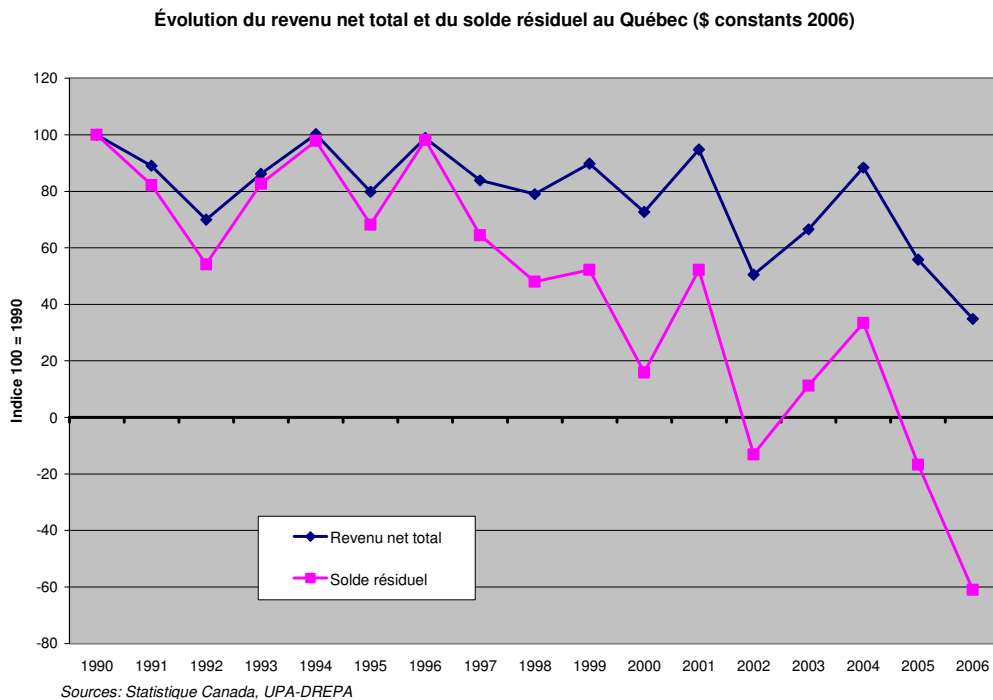
Dans la même veine, plus de 31 000 exploitations agricoles, majoritairement familiales, procurent de l'emploi à quelque 58 000 personnes. Chaque année, le secteur agricole québécois dépense près de six milliards de dollars pour assurer le fonctionnement de ces entreprises. Autant d'argent qui fait tourner la roue de l'économie et qui assure la prospérité du Québec rural.

Avec l'UPA, les agriculteurs et agricultrices du Québec de même que les producteurs forestiers se sont donné un outil qui leur permet de maîtriser leur destin. Ils sont fiers de travailler collectivement à la noble tâche de cultiver et de nourrir le Québec, tout en contribuant significativement à son développement durable.

Préambule

Au cours des dernières décennies, l'augmentation de la demande conjuguée aux nouvelles préoccupations environnementales a fait de la production d'énergie un enjeu fondamental de développement dans presque tous les secteurs de l'économie.

Comme vous le savez certainement, l'agriculture québécoise vit présentement des moments difficiles. Le revenu net des entreprises agricoles est à la baisse et l'augmentation des coûts de l'énergie apporte un accroissement des coûts de production pour l'ensemble des produits agricoles. D'ailleurs, le solde résiduel est en régression depuis quelques années. Celui-ci représente le montant disponible pour effectuer de nouveaux investissements, une fois tous les engagements financiers de l'entreprise rencontrés, y compris le coût de vie du ou des propriétaires. Il est donc relié de près au niveau de liquidités sur les fermes.



L'augmentation des coûts de l'énergie a de multiples répercussions en agriculture. Alors qu'à bien des égards, elle semble offrir des opportunités, elle apporte également son lot de contraintes et de préoccupations. Ainsi, l'augmentation des coûts de l'énergie provoque, en agriculture (comme dans plusieurs autres secteurs d'activités), un accroissement des coûts de production. Pour le secteur agricole québécois, cela représente une hausse de 33% des dépenses énergétiques depuis l'an 2000, soit 100 M\$ de plus annuellement. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si de plus en plus de solutions technologiques permettant des économies d'énergie font l'objet de recherches.

Historiquement, le Québec a fait le choix de développer un secteur secondaire fort, appuyé par les bénéfices liés à nos avantages comparatifs, soient le prix avantageux de l'électricité et la faible valeur relative de notre dollar par rapport à la devise américaine. Avec le rattrapage récent des prix de l'électricité avec les autres sources d'énergie (hausse de plus de 13% depuis 2004) et la force relative de notre dollar, ces avantages sont dorénavant pratiquement inexistant ce qui pressurise grandement les marges des secteurs manufacturier, agricole et forestier.

Les secteurs agricole et forestier disposent de peu d'alternatives viables pour varier les sources d'énergie nécessaires à la production. Face à ce constat, un programme de solutions alternatives permettant des économies d'énergie et des innovations technologiques, applicable à notre secteur d'activité, devra être mis de l'avant.

Consommation de la clientèle agricole

En favorisant l'augmentation de tarifs dans la deuxième tranche ainsi que sur la prime de puissance, l'objectif d'Hydro-Québec est d'amoindrir les hausses de tarifs sur les ménages à faible revenu tout en incitant ses clients à une utilisation plus efficiente de l'électricité.

En 2006, l'utilisation de l'électricité représentait près de 30 % de la consommation d'énergie totale du secteur agricole. La hausse proposée par Hydro-Québec Distribution vient donc ajouter un stress supplémentaire sur des entreprises déjà durement touchées par la hausse générale des coûts de l'énergie, et ce, dans une période où les revenus nets agricoles sont à la baisse. Selon nos prévisions, les frais supplémentaires auxquels devront faire face les entreprises agricoles sont de 4,6 millions \$ par année soit une hausse moyenne de 3,7%. Une façon de contrer ces charges supplémentaires est d'accélérer et de démocratiser les technologies qui permettront d'économiser de l'électricité. Il existe présentement un comité PGÉE – volet agricole qui travaille sur les différentes technologies pouvant s'appliquer au secteur agricole. Par contre, certains éléments affectent l'efficacité de ce comité tel que la lenteur du processus d'accréditation et la lourdeur des conditions d'admissibilité pour les produits à évaluer.

Réforme de la structure tarifaire

L'UPA constate la volonté d'Hydro-Québec d'étendre la portée du signal de prix en facturant l'appel de puissance pour la durée de l'année. Par contre, pour certains clients agricoles, cela représente plus de 15% d'augmentation de leur facture d'électricité. Si la Régie accepte l'orientation d'Hydro-Québec, il est essentiel de répartir cette hausse sur un minimum de dix ans, telle que proposée dans la présente demande, afin d'éviter un choc tarifaire pour cette clientèle.

En ce qui a trait au projet pilote à l'égard du tarif horo-saisonnier, il aurait été intéressant d'évaluer les avantages d'un tel tarif sur les secteurs qui ont un fort potentiel d'effacement tel que le secteur serricole.

De façon générale, nous sommes d'avis qu'Hydro-Québec devra prendre en compte, dans le cadre de sa réforme tarifaire, des nouvelles réalités du marché,

particulièrement la baisse des revenus d'exportations d'électricité dû à la hausse du taux de change et les surplus occasionnés par une baisse de la demande sur le marché intérieur.

L'UPA demeure grandement concernée par la refonte tarifaire future que proposera Hydro-Québec dès l'an prochain. Notre organisation demeurera vigilante face à ce sujet et interviendra au moment opportun.

Conclusion

Comme l'augmentation proposée par Hydro-Québec Distribution aura un impact important sur notre secteur, il sera important pour la Régie de s'assurer que :

- les efforts nécessaire soient mis de l'avant pour permettre une diffusion de l'information provenant du comité « PGÉE – volet agricole »;
- le programme « Produits efficaces – Équipement agricole » ait toute la flexibilité et les ressources nécessaires afin d'élargir et d'accélérer l'offre de produits énergétiquement efficace pour le secteur agricole;